



Département de l'Isère  
MAIRIE DE GONCELIN  
38570

☎ 04 76 71 78 75 - 📠 04 76 71 79 12

## Séance du Conseil Municipal du Vendredi 20 Novembre 2020 à Goncelin

### - COMPTE-RENDU -

L'an deux mil vingt, le 20 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de GONCELIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil municipal en mairie à huis-clos pour respect des règles sanitaires COVID-19, sous la Présidence de Madame Françoise MIDALI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de votants : 17 (1 pouvoir)

Date de la convocation : 16 novembre 2020.

Etaient présents : MIDALI Françoise (Maire), GLAREY Frédéric, BRUNET-MANQUAT Martine, HENRY Philippe, CARELLA Claire, RABIET Jacques, SORNAY Éric, BRIAND Pierre, JOUBERT Christelle, DURAND Emeric, PERDRIX Sandrine, CAMEL Jean, VIGOURT Frédéric, NUCCI Odile, CORNU Guillaume, COUIC Marie-Christine.

Pouvoir et Excusées : pouvoir de ZIEGELMEYER Sandrine à PERDRIX Sandrine (à partir délibération n° 2020-050), BURDIN Elisabeth, CRINIÈRE Tiffanie.

Secrétaire de séance : ZIEGELMEYER Sandrine, puis GLAREY Frédéric (à partir délibération n°2020-051).

### ORDRE DU JOUR

#### - Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

#### • Désignation d'un secrétaire de séance.

- Délibération 2020-047** : Désignation d'un membre du conseil pour siéger à la CLETC de la Communauté de Communes « Le Grésivaudan » ;
- Délibération 2020-048** : Subvention pour ravalement de façades M. et Mme RIBATALLADA-SORIN ;
- Délibération 2020-049** : Subvention pour ravalement de façades M. FOURNIER Matthieu ;
- Délibération 2020-050** : Demande de financement à TE38 pour travaux de « Relamping 2020 » ;
- Délibération 2020-051** : TE 38 : travaux sur réseau de distribution publique d'électricité : renforcement du poste Champ du Bourg ;
- Délibération 2020-052** : Modalité de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires pour les agents de la commune de Goncelin ;
- Délibération 2020-053** : Refus de transférer la compétence Plu et d'un PLUi à la communauté de Communes « Le Grésivaudan » ;
- Délibération 2020-054** : Prime exceptionnelle COVID-19 pour un salarié de l'ADEF ;
- Délibération 2020-055** : Lecture publique / règles de prêt dans les 36 bibliothèques du réseau du Grésivaudan ;
- Délibération 2020-056** : Refacturation des masques COVID-19 par la communauté de communes à la commune de Goncelin ;
- Délibération 2020-057** : Subvention exceptionnelle aux communes sinistrées de la tempête « Alex » ;
- Délibération 2020-058** : Modification du poste de la Directrice du Multi-accueil ;
- Délibération 2020-059** : Ouverture des crédits d'investissement pour 2021 – Budget communal.

- **Questions diverses.**

-----  
Madame Françoise MIDALI, Maire de Goncelin déclare à 20h35, la séance du Conseil Municipal ouverte et remercie les participants.

Avant de commencer la réunion, Madame le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en l'honneur de Samuel PATY, enseignant de Conflan s Ste Honorine égorgé par un terroriste le 16 octobre 2020 et des 3 personnes assassinées dans la basilique Notre Dame de l'Assomption à Nice, le 29 octobre dernier.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2020 :**

Madame le Maire demande si des conseillers ont des remarques à formuler sur le PV de la séance du 10 Septembre 2020. Après une mise au vote, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

• **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Madame Sandrine ZIEGELMEYER est élue secrétaire de séance.

Conformément à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été adoptées lors de cette séance du conseil municipal :

**1. Délibération 2020-047 : Désignation d'un membre du conseil pour siéger à la CLETC de la Communauté de Communes « Le Grésivaudan » :**

Après délibération, **Monsieur Frédéric GLAREY, 1<sup>er</sup> Adjoint, est désigné à l'unanimité comme représentant de la commune de Goncelin à la CLETC de la Communauté de Communes « Le Grésivaudan », sur la durée du mandat électif 2020-2026.**

Madame le Maire sera chargée de le notifier à la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

**2. Délibération 2020-048 : Subvention pour ravalement de façades M. et Mme RIBATALLADA-SORIN :**

Dans le cadre de sa politique de valorisation des façades, en collaboration avec Madame l'Architecte coloriste de SOLIHA Isère-Savoie depuis 2000, **le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention communale d'un montant de 1 830 euros à M. et Mme RIBATALLADA – SORIN pour des travaux de ravalement de façades au 32, avenue des Tirignons à Goncelin.**

Le versement de la subvention sera conditionné par la réception de la facture acquittée des travaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**3. Délibération 2020-049 : Subvention pour ravalement de façades M. FOURNIER Matthieu :**

Monsieur Philippe HENRY, Adjoint à l'Urbanisme présente à l'assemblée une autre délibération en ce sens pour des travaux de ravalement des façades chez **M. Matthieu FOURNIER sise au 30, Avenue des Tirignons pour un montant de 704 €.**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

*Madame Sandrine ZIEGELMEYER doit s'absenter. Elle donne pouvoir à Madame Sandrine PERDRIX pour voter en son nom.*

*Monsieur Frédéric GLAREY est élu secrétaire de la séance.*

#### 4. Délibération 2020-050 : Demande de financement à TE38 pour travaux de « Relamping 2020 » :

Monsieur Jacques RABIET, Adjoint aux travaux et représentant de la commune au TE 38 informe l'assemblée que le TE 38 finance les travaux d'Eclairage Public au titre du retour de la redevance R2.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'aide financière de TE 38 pour les travaux 2020 de remplacement de ballons fluorescents en leds sur le réseau d'Eclairage Public :

- *Chemin des Côtes au Bariot*
- *Route du Combre*
- *Villard-Bozon RD*
- *Place au-dessus école primaire*
- *Ruche*
- *Champet*
- *Fontcouvert*
- *Route de Pelane*
- *Villard-Bozon*
- *RD côté Cheylas*
- *Chemin des Tuileries*
- *Sollières*
- *Montgalmand*
- *Impasse Champ du Bourg*

Soit une intervention sur 73 points lumineux.

Monsieur RABIET présente le dossier technique (mise en place de luminaires type KAA avec Led remplaçable du type COB de marque FLUX LIGHTING distribués par WE-EF) et l'**estimatif des travaux qui s'élève à : 39 785 € HT**

**Après mise au vote, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la réalisation des travaux 2020 d'Eclairage Public – Remplacement de ballon fluorescent par des Leds, pour le coût précité.**

**Il autorise le Maire de Goncelin à présenter une demande de financement auprès de TE 38 pour les travaux d'amélioration de l'Eclairage Public et à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le TE 38.**

#### 5. Délibération 2020-051 : TE 38 - travaux sur réseau de distribution publique d'électricité : renforcement du poste Champ du Bourg :

Pour donner suite à des coupures d'électricité sur le réseau, des travaux sur réseau de distribution publique sont nécessaires et proposés par ENEDIS par un renforcement du Réseau Basse Tension du poste du Champ du Bourg situé place Marcel SORREL.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels de l'opération sont les suivants :

- |   |          |
|---|----------|
| 1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :    | 91 739 € |
| 2- le montant total de financement externe serait de :                  | 76 304 € |
| 3- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 874 €    |
| 4- la contribution aux investissements s'élèverait à environ :          | 14 562 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Prends acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux.**
- **Prends acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.**

**Le montant restant à charge de la Commune sera de 15 436 € net de taxes (TVA récupéré par TE38).**

Ces travaux seront programmés sur l'année 2021 en partenariat avec le Département qui devra gérer la circulation sur la route des Iles (D29) et la route des Thermes (D 525).

#### 6. Délibération 2020-052 : Modalité de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires pour les agents de la commune de Goncelin.

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires pour les agents de la commune de Goncelin.**

Il est décidé d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) aux fonctionnaires territoriaux titulaires, ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel appartenant aux catégories C ou B ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

En raison des missions exercées et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, les emplois concernés par la présente délibération sont :

Filière	Catégorie	Grade	Fonctions ou service
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs territoriaux	Administratif
	C	Adjoint administratifs territoriaux	Administratif
TECHNIQUE	B	Techniciens territoriaux	Technique
	C	Agents de maîtrise territoriaux	Technique
	C	Adjoint techniques territoriaux	Technique
CULTURELLE	B	Assistant territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Culturel
	C	Adjoint territoriaux du patrimoine	Culturel
SANITAIRE ET SOCIALE	A	Puéricultrice	Médico-social
	B	Educateurs de jeunes enfants	Médico-social
	C	Auxiliaires de Puériculture	Médico-social
	C	Agents sociaux territoriaux	Médico-social
	C	Auxiliaires de soins	Ecole
	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Ecole

Les agents contractuels recrutés sur un indice horaire, peuvent également bénéficier, dans les mêmes conditions de l'IHTS.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires IHTS sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale (Maire, DGS) et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du Maire ou du DGS.

Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. (Heures complémentaires). Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Les IHST seront versées mensuellement et suivront les clauses de revalorisation des indices par texte réglementaire.

**7. Délibération 2020-053 : Refus de transférer la compétence Plu et d'un PLUi à la communauté de Communes « Le Grésivaudan »**

*Vu les délibérations n°2017-001 du 9 mars 2017 et n° 2020-031 du 30 juin 2020 de refus de transférer la compétence PLU et d'élaborer un PLUI à l'échelle de la Communauté de Communes du Grésivaudan,*

Madame le Maire rappelle que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a organisé le transfert automatique de la compétence en matière d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux Communautés de Communes et aux Communautés d'Agglomération.

Cette loi prévoit notamment dans son article 136 que si la Communauté de Communes ou la Communauté d'Agglomération n'est pas compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit trois ans après la promulgation de la loi, soit le 27 mars 2017. Ce transfert est à nouveau opéré de plein droit le premier jour de l'année qui suit l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa du II de ce même article.

La Communauté de Communes du Grésivaudan n'est pas, à ce jour, compétente en matière d'élaboration de PLU ou carte communale. Elle le deviendra de plein droit le 1<sup>er</sup> Janvier 2021, sauf si dans les 3 mois précédant cette date (1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020), au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

Madame le Maire précise qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Goncelin par 15 VOIX POUR et 2 CONTRE réitère sa position et décide de s'OPPOSER au transfert de la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et à l'élaboration d'un PLUi à l'échelle intercommunale, à la Communauté de Communes « Le Grésivaudan ».**

#### **8. Délibération 2020-054 : Prime exceptionnelle COVID-19 pour un salarié de l'ADEF**

Par délibération n°2020-040 du 10 septembre 2020, la municipalité de Goncelin a décidé d'attribuer une prime COVID-19 à ses agents communaux mobilisés en présentiel sur la base de 30 € par jour effectif de travail, pour 7 h travaillées sur la période.

Or, il s'avère qu'un agent de l'ADEF, mis à disposition à la commune de Goncelin pour l'entretien du gymnase et du complexe sportif a travaillé 71 heures pendant la période d'urgence de l'épidémie de la COVID-19 (du 18 mars au 30 mai 2020), soit 11 jours de travail en présentiel (base de 7h/jour).

Il est donc proposé que cet agent puisse bénéficier des mêmes avantages que le personnel des services techniques.

Soit, sur la base de 30 € par jour effectif de travail en présentiel, sur la période, **une prime exceptionnelle COVID-19 de 330 € lui est accordée.**

Il est rappelé que cette prime est exonérée de cotisations et contributions sociales, ainsi que d'impôt sur le revenu.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité et cette prime sera versée à l'ADEF pour cet agent.**

#### **9. Délibération 2020-055 : Lecture publique / règles de prêt dans les 36 bibliothèques du réseau du Grésivaudan.**

Dès sa création, la Médiathèque de Goncelin a adhéré au réseau des 36 bibliothèques du Grésivaudan.

En 2016, une délibération a été votée par la Communauté de communes du Grésivaudan afin de fixer les pratiques liées au prêt des documents, des réservations et autres lettres de relance ...

Depuis, les fonds des médiathèques ont évolué en nombre et en support. Les pratiques des usagers également et la mise en place de la navette a montré combien le besoin d'harmonisation sur l'ensemble du réseau était essentiel pour la cohérence des usages et l'équité de service.

C'est pourquoi, la communauté de Communes, par délibération n° DEL-2020-0033 du 21 février 2020 a validé un nouveau règlement de prêt applicable au réseau des 36 bibliothèques partenaires de la vallée du Grésivaudan.

Cette délibération est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 avec des paramétrages sur le logiciel commun de gestion des bibliothèques. Cependant elle doit l'être aussi dans chaque commune pour leur bibliothèque municipale.

Après avoir pris connaissance de ce nouveau document lié à la lecture publique, **le Conseil municipal adopte également à l'unanimité, ces nouvelles règles de prêt.**

**10. Délibération 2020-056 : Refacturation des masques COVID-19 par la communauté de communes à la commune de Goncelin**

Lors du dernier Conseil Communautaire du 12 octobre 2020 par délibération n° Del-20200269, Monsieur le Président a rappelé qu'une commande groupée (Communauté de Communes et communes qui le souhaitent) de masques lavables a été passée le 24 avril 2020 auprès de la société MBD TEXINOV, pour 193 000 unités à 2.20 € HT pièce.

Compte-tenu de la situation d'urgence liée à la pandémie Covid-19, aucune convention de groupement de commande n'a été signée préalablement avec les communes concernées, et la totalité de la facture, soit 447 953 € TTC a été mandatée par l'intercommunalité.

Il a été proposé de régulariser la situation et de refacturer à chaque commune la part lui revenant, soit 1.82 € TTC par masque, déduction faite de l'aide de 0.50 € TTC par masque versée par l'Etat et perçue par la Communauté de Communes.

**La Commune de Goncelin ayant perçu 3000 masques, il convient de rembourser à la Communauté de Communes la somme de : 5 460 € TTC.**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**11. Délibération 2020-057 : Subvention exceptionnelle aux communes sinistrées de la tempête « Alex »**

Le 02 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, de gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités. Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisées vers le littoral. Le bilan humain s'est alourdi de jour en jour.

De nombreux messages de solidarité sont parvenus de toute la France. Cet élan fraternel apporte un peu de réconfort aux maires des communes sinistrées et leurs administrés qui ont tout perdu.

L'Association des Maires et l'Association des maires ruraux des Alpes-Maritimes ont lancé un appel aux dons pour ces communes fortement sinistrées.

**Sur proposition de Madame le Maire, la municipalité de Goncelin a décidé, à l'unanimité de verser une aide financière exceptionnelle de la commune de Goncelin d'un montant de 2 500 € (représentant 1 euro par habitant Goncelinois) à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes sur le compte dédié à ce sinistre.**

**12. Délibération 2020-058 : Modification du poste de la Directrice du Multi-accueil**

**Il a été acté, à l'unanimité, de modifier le poste de Puéricultrice de classe normale (Directrice du Multi-accueil), à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 de 32h10 hebdomadaires à un poste à temps complet annualisé à 35h00 hebdomadaires. Un poste à temps complet est donc créé en ce sens.**

Cette dernière travaillera sur 37h 45 minutes par semaine et récupéra 15 jours en ARTT.

**13. Délibération 2020-059 : Ouverture des crédits d'investissement pour 2021 – Budget communal.**

Comme chaque année, il est proposé à l'assemblée délibérante d'ouvrir des crédits budgétaires d'investissement sur le prochain exercice 2021.

Entendu le rapport de Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances, **il a été retenu après vote à l'unanimité, d'ouvrir** comme suit les crédits correspondants au ¼ des crédits ouverts au budget 2020 :

-**Chapitre 20** : 2 457,00 Euros

- Achat logiciels informatiques

- **Chapitre 204** : 5 000,00 Euros

- **Chapitre 21** : 94 100,00 Euros

- Achat matériel Médiathèque, Multi-accueil, Pôle Petite Enfance, Mairie et Divers

- **Chapitre 23** : 631 010,00 Euros

▪ **2313** :

- *Mairie* : 511 010 €
- *Eglise* : 20 000 €

▪ **2315** :

- *Marché à bons de commande* : 100 000 €

Ces sommes seront reprises au Budget Primitif 2021 de la Commune.

#### • **Questions diverses :**

Rappel des différents évènements depuis le dernier conseil Municipal :

- ❖ 15/09/2020 : réunion publique avec le service « Déchets » de la Communauté de Communes sur les futurs **Points d'Apports Volontaires (PAV)** qui seront installés sur la commune ;
- ❖ 16/09/2020 : Passage du **Tour de France** à Goncelin
- ❖ 17/09/2020 : réunion **Elus/Personnel** communal
  
- ❖ 19/09/2020 : réunion de la Communauté de Communes du Grésivaudan sur le « **Projet de Territoires** » à destination des Elus ;
- ❖ Une information sur les réunions des **Conseils d'Ecoles** (école maternelle, école primaire) a été rendue par Madame Claire CARELLA, Adjointe aux affaires scolaires. Un point tout particulier sur les mises en place des protocoles de désinfection élaborés pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a été rapporté aux Elus. Madame Sandrine PERDRIX est intervenue pour présenter la situation au Collège ICARE.
- ❖ **Commission Communication** : Madame Martine BRUNET-MANQUAT, Adjointe à la Communication a exposé les conclusions de sa commission. Un accent particulier a été mis sur le prochain bulletin municipal et sur le travail des différents supports de communication de la Commune. En 2021, un travail sur l'élaboration d'un nouveau site internet sera engagé.
- ❖ Points sur **les travaux engagés** par Monsieur Jacques RABIET, Adjoint :

- **Mairie** : la façade Est a été totalement refaite, celle coté Ouest est en cours.  
Les planings sont tenus et les prochains travaux seront ceux concernant l'accessibilité à la mairie qui se feront courant du mois de Décembre.
- **Eglise** : Les travaux sont pratiquement achevés. Seuls restent ceux du dallage du Narthex prévus en janvier 2021.
- ❖ 09/11/2020 : Réunion sur les **travaux de l'accessibilité de la Gare de Goncelin** avec la SNCF, le SMAG et la Commune. Les travaux sont prévus en mai 2021.  
Une information toute particulière sera faite par la SNCF aux riverains et aux automobilistes des parkings de la gare.
- ❖ **SYMBHI** : le syndicat intercommunal a réuni les Elus pour leur faire part de l'avancée des travaux d'effacement des digues et les futurs champs d'inondation contrôlés. Les agriculteurs devront être prévenus.
- ❖ **Programme PVD « Petites Villes de Demain »** : la Commune a été désignée par les services de l'Etat pour pouvoir candidater à ce programme d'actions.  
Une candidature commune avec la Commune du Touvet a été déposée par la Communauté de Communes à Monsieur le Préfet de l'Isère. Une réponse sera donnée sur notre éligibilité courant décembre 2020.
- ❖ Sur interrogation de Monsieur Guillaume CORNU, Madame le Maire précise qu'à ce jour, aucun projet de réhabilitation de **l'ancienne école maternelle** n'est abouti.  
Ce bâtiment sert actuellement comme lieu de stockage lié aux travaux de la mairie.
- ❖ Madame le Maire souhaite la bienvenue à M. François Marie Gay, **nouveau prêtre sur la paroisse de Goncelin**.
- ❖ Madame le Maire annonce **3 départs d'agents communaux en fin d'année** et l'arrivée d'un agent :
  - Christiane CHARRIN et Nicole POCHON partent à la retraite ;
  - Anne-Laure REMY, élabore un projet professionnel.
 Nous leur souhaitons une bonne retraite et bonne aventure pour Anne-Laure.
  - Sandrine GROSRENAUD de la Commune de Vaulnaveys-Le-Haut arrivera en janvier à la mairie de Goncelin pour le poste de responsable de Gestion/ Finances
- ❖ Compte-tenu des mesures sanitaires en cours, il est rappelé qu'il n'y aura malheureusement :
  - **Pas de marché de Noël ;**
  - **Pas de spectacle de Noël ;**
  - **Pas de repas des Anciens.** (qui sera remplacé par les colis).

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23 H 20

**Les Secrétaires de séance**  
**Sandrine ZIEGELMEYER**



**Frédéric GLAREY**



**Le Maire,**  
**Françoise MIDALI**

